

2. Bibliographies lacunaires

Les bibliographies sont des outils stratégiques de mise en visibilité des travaux sur lesquels s'appuie une contribution, donc de repérage du champ notionnel utilisé et de traçabilité des sources. Les lacunes y sont, bien sûr, inévitables – mais pourquoi celles-ci touchent-elles particulièrement les publications dues à des femmes ?

2.1. Dans un ouvrage de psychanalyse paru en 2018 dans une collection et chez un éditeur de référence, l'auteur écrit : « Le syndrome d'imposteur, défini dans les années 1980 par Pauline Rose Clance ». Mais il ne donne aucune référence en note de bas de page, ni en bibliographie : c'est le seul auteur de tout le livre dont le nom apparaît dans le texte mais qui est absent de la bibliographie et dont le lecteur ne pourra donc pas trouver la référence de sa publication, qui date en fait des années 1970 (Pauline Rose Clance, Suzanne A. Imes, « The imposter phenomenon in high achieving women: Dynamics and therapeutic intervention », *Psychotherapy Theory, Research and Practice*, vol. 15, n° 3, 1978, p. 241–24). **(sociologue)**

2.2. Au début des années 2000, l'auteur d'une bibliographie très complète sur « Le littéraire et le social » omet de mentionner mes deux ouvrages récemment parus en sociologie de la littérature, sur les prix littéraires et sur l'identité d'écrivain. Résultat : dans la *Quinzaine littéraire*, le compte rendu d'un livre de sociologie des écrivains, paru plusieurs années après le mien, affirme que c'est « la première fois » que la sociologie s'intéresse aux écrivains... **(sociologue)**

2.3. Dans une édition d'un texte classique en 2009, je ne suis pas étonnée de ne pas me retrouver dans la bibliographie : j'ai bien écrit des articles en revues sur ce texte, mais l'auteur de l'édition ne mentionne que des livres. Quelle n'est pas ma surprise de le voir dans une note prendre appui sur mon livre *Le Consentement amoureux*, dont il cite sept lignes : « comme l'a montré C. H. »... Indélicatesse locale, de quelqu'un que je ne connais pas. **(spécialiste de littérature)**

2.4. Au congrès biennal de ma discipline en juin 2018, la présentation d'une chercheuse parisienne contenait des extraits de ma thèse sur l'artification du luxe : je le lui ai fait remarquer, ainsi qu'aux responsables de la publication des actes du congrès, qui n'ont pourtant pas jugé bon de lui demander de me citer dans sa bibliographie comme j'en avais fait la demande. **(spécialiste de communication)**

2.5. En 2007 j'ai publié un livre sur la bêtise, un thème qui n'avait encore été traité par aucune femme. Un proche, essayiste lui aussi, m'en a dit grand bien à plusieurs reprises. J'ai appris l'an dernier qu'il venait de publier un livre sur le sujet, avec un chapitre reprenant l'angle que j'avais adopté, mais sans que soit nulle part mentionné mon propre livre, pas même dans sa bibliographie! Celle-ci ne comporte donc pas le seul livre écrit par une femme sur ce thème (**essayiste**)

2.6. Un collègue m'envoie son dernier livre, accompagné d'un mot aimable indiquant les pages où mes travaux sont cités. Je vais voir : il y a bien en effet une longue citation précédée de mon nom, mais sans aucune note de bas de page mentionnant son origine – alors que dans le livre toutes les autres citations sont référencées en note. Ainsi, faute de bibliographie en fin de volume, le lecteur ne saura rien des travaux que j'ai pu produire sur le sujet. Et il ne s'agit pas, à l'évidence, d'une invisibilisation consciente : tout en me signalant qu'il me cite, l'auteur n'a même pas *vu* qu'il le fait sans le faire, à l'encontre des normes éditoriales qu'il applique par ailleurs. C'est ce qu'on appelle un acte manqué... (**sociologue**)